

CHARTRE pour la reprise, complément au règlement d'école

PREAMBULE

Cette chartre a été élaborée pour vous présenter les nouvelles règles de l'école en accord avec le protocole sanitaire de l'éducation nationale en vigueur à partir du 11 Mai 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

Elle concerne, dans un premier temps, les familles et les enfants des classes de CP et CM2 ainsi que les enfants des personnels prioritaires.

Elle concernera les autres familles à compter du 25 mai.

RAPPEL DES GESTES BARRIERES

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Les élèves doivent se laver les mains **avant** et **après** être allés aux toilettes, **cet apprentissage doit se faire dès aujourd'hui à la maison.**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/comment-se-proteger-du-coronavirus-covid-19>

Engagement des parents

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant **avant le départ** pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant **ne doit pas** se rendre à l'école.

Si pendant la journée, un élève présente un symptôme du covid-19, il sera isolé dans une salle dédiée sous la surveillance d'un adulte. L'élève devra mettre un masque FFP1 (disponible à l'école). Les parents seront immédiatement prévenus et seront **dans l'obligation** de venir le chercher **le plus rapidement possible**.

Pour les élèves des écoles élémentaires, **le port du masque** n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés en récréation s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le mettre et de l'enlever en ne touchant que l'élastique, sans jamais le toucher avec la main.

Obligation des adultes de l'école

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque antiprojection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

ENTREE DANS L'ECOLE :

Lieux de l'entrée :

Les élèves de **maternelle** rentreront par le portillon **côté piscine**.

Les élèves **d'élémentaire** rentreront par le **portail classique**.

Les enfants qui ont un frère ou une sœur en maternelle peuvent rentrer côté piscine.

Sens de circulations des parents devant l'école :

Les familles descendent côté porte d'entrée en respectant les distances de sécurité, en étant attentives à ne pas rester sur place.

Les parents devront remonter le long de la clôture du côté des nouvelles constructions.

Pas d'attroupements, pas de discussions avec le personnel de l'entrée : tout doit passer par le téléphone ou les mails.

Horaires :

Les frères et sœurs peuvent arriver à la même heure.

Les enfants rejoignent la même cour que d'habitude.

	arrivée	sortie	arrivée	sortie
CM1/CM2	8h20	à partir de 12h00	entre 13h50 et 13h55	16h20
CE1	8h20			16h20
CE2	8h25			16h25
CP	8h25			16h25
CM2	8h30			16h30
CM1	8h30			16h30
CP/CE2	8h35			16h35

Recommandations :

Ne pas utiliser l'interphone.

Nous vous demandons de bien respecter les horaires qui vous ont été attribués.

Nous ne pouvons pas accueillir d'élève en retard pour des raisons de sécurité et d'organisation.

Usages des sanitaires :

Les enfants doivent se laver les mains avant de rentrer en classe, en en sortant, avant et après être allés aux toilettes, avant et après chaque récréation.

Le nombre de robinets étant limité, un roulement est organisé.

Nous vous demandons :

- de **fournir à chaque enfant une gourde** qui restera à l'école
- de **faire passer les enfants aux toilettes** avant l'arrivée dans l'école

Circulation dans les couloirs de l'école

Un sens de circulation permettra de gérer les flux des groupes élèves afin que ceux-ci n'entrent pas en contact. Les horaires de récréation seront adaptés pour que les groupes élèves ne se croisent pas.

Récréation

Nous utiliserons les cours et le stade, à différents horaires pour éviter le contact entre les groupes, et permettre une utilisation échelonnée des toilettes.

Les jeux de ballons ou les jeux collectifs sont interdits. Tout échange de matériel est interdit.

Les élèves peuvent s'ils le souhaitent apporter une corde à sauter ou un jeu *individuel* qu'ils laisseront à l'école toute la durée du confinement s'ils s'engagent à ne pas le prêter.

Salles de classe

Les bureaux sont disposés de façon à avoir au moins 1m de distance entre chaque élève, qui devra ainsi bénéficier de 4m² d'espace individuel. La circulation dans la salle de classe est organisée de telle façon que la distanciation puisse être effective.

Sur les temps d'apprentissage les élèves restent à leur bureau, sauf exception (aller se laver les mains après avoir éternué par exemple).

Il n'y aura pas d'accès à la bibliothèque de classe ni aux jeux.

Les élèves viennent à l'école avec une trousse bien complète le premier jour, s'ils n'ont pas de matériel il ne pourra leur en être prêté.

Les salles de classes sont aérées plusieurs fois par jour.

Enseignement

Les groupes formés seront maintenus à l'identique pour au moins 3 semaines.

Dans la mesure du possible les enfants seront regroupés par niveau et pris en charge par leur enseignant.

Tous les enseignements habituels ne pourront pas être réalisés et l'essentiel sera orienté vers le français et les mathématiques. Le travail en classe et à la maison seront complémentaires.

Le même travail sera proposé aux enfants qui poursuivront l'enseignement à distance.

Entretien

Les sols, tables et chaises seront nettoyés et désinfectés une fois par jour, ainsi que tous les espaces utilisés ou de passage.

Un nettoyage et une désinfection plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, des zones fréquemment touchées seront réalisés (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, poignées de porte...).

En cas de suspicion COVID pour un élève

La directrice de l'école prévendra alors immédiatement le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf. annexe du plan ministériel Covid-19) depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Un nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes sera fait.

En cas de test positif les mesures suivantes seront prises :

- Une Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.

- Un accompagnement de la famille dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Une Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade.

COMMUNICATION :

Nous vous demandons de proscrire la communication par le cahier de liaison et de privilégier le mail.

Pour les informations qui concernent les enseignants ne pas utiliser l'adresse de l'école, mais bien celle de l'enseignant.

PERISCOLAIRE

Il n'y a pas de périscolaire le matin ni le soir, au moins jusqu'au 18 mai.

Les enfants inscrits à la cantine déjeuneront d'un repas froid dans la classe.

La pause méridienne sera assurée par le personnel municipal.

MATERIEL A APPORTER

- une gourde
- une trousse complète
- des mouchoirs en papier pour l'enfant
- un livre qui pourra être lu pendant les temps d'attente en classe
- éventuellement une corde à sauter, un jeu individuel pour la récréation (pas plusieurs petits jeux...style lego, le rangement doit pouvoir être instantané pour une meilleure circulation des groupes).